

<p style="text-align: center;"><b>Charte pour le fonctionnement et le développement du Réseau Inpact Rhône-Alpes (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)</b></p>
---

### Article 1 : Objectifs du Réseau InPACT Rhône-Alpes

Les organisations membres participent au Réseau pour promouvoir une agriculture durable selon le socle défini en Annexe 1.

### Article 2 : Moyens du réseau InPACT Rhône-Alpes

Pour atteindre les objectifs du réseau, les moyens suivants sont mis en œuvre :

- échanges de pratiques entre agriculteurs
- capitalisation et diffusion des expériences et des méthodes d'approche des organisations membres
- mise en place d'actions de formation
- développement d'outils d'information et de communication
- mise en œuvre de partenariats
- représentation collégiale des organisations adhérentes dans les relations extérieures.

Ainsi tout en respectant l'identité et les missions spécifiques de chaque organisation membre, le Réseau permet d'harmoniser les actions et de créer ou renforcer les synergies.

### Article 3 : fonctionnement du réseau Inpact Rhône-Alpes

Le comité de pilotage :

- est constitué par chacune des organisations adhérentes qui mandate officiellement deux personnes (dont au moins un élu) pour une période de deux ans
- peut inviter d'autres personnes en fonction des thèmes abordés
- définit et met en œuvre les orientations du réseau
- programme les actions, veille à leur continuité et à leur cohérence
- anime le réseau, organise des rencontres régulières, constitue des groupes thématiques
- délègue la fonction de coordination à une des organisations membres
- gère les budgets et décide des recherches de financement
- décide de l'intégration dans le réseau d'une nouvelle structure

Les personnes mandatées par chaque association ont notamment à charge d'informer leur association sur les activités du réseau Inpact.

Chaque personne mandatée a une voix (salarié comme élu) au sein du comité de pilotage.

Lors d'un vote du comité de pilotage, il n'y a pas de délégation de pouvoir possible, la personne mandatée par son association doit être présente pour voter. Dans le cas contraire, elle a la possibilité de se faire remplacer par une autre personne de son association du même statut (un élu est remplacé par un élu, un salarié par un salarié).

Les prises de décision du comité de pilotage se font à la majorité des personnes présentes pour le vote. Il est possible de repousser un vote au comité de pilotage si une personne en fait la demande (par exemple pour pouvoir solliciter le comité d'administration de son association avant de prendre une décision).

Financement du réseau :

Chaque organisation supporte les frais inhérents à sa participation au réseau.

Le travail de coordination et les actions collectives feront l'objet de demandes de financement. Les dossiers seront déposés par une organisation membre.

L'utilisation des financements sera approuvée par le comité de pilotage.

#### Article 4 : développement du réseau Inpact Rhône Alpes

Le réseau est ouvert aux organisations qui adhèrent aux principes de l'agriculture durable définie dans le socle commun, aux objectifs du Réseau et à la présente convention ; elles s'engagent à siéger au comité de pilotage et à participer aux actions du réseau.

L'intégration d'une nouvelle structure au sein du réseau est effective si la candidature a recueilli l'unanimité des voix au comité de pilotage.

Fait en deux exemplaires, le

#### Identification de la structure signataire

Nom :

Adresse :

Signature du président ou du responsable habilité :

## ANNEXE 1 : SOCLE INPACT, la durabilité en agriculture

Le qualificatif « durable » fait bien évidemment l'unanimité, qui voudrait soutenir l'insoutenable ? Par contre sa définition est bien moins unanime, chacun l'interprète à sa façon au risque d'ôter tous sens à ce vocable pourtant entré dans les textes officiels.

### 1 / durable : définitions libres ou respect de principes internationaux ?

---

PAS DE STANDARD MAIS...

---

Qu'il y ait plusieurs façons de mettre en œuvre le développement durable ou l'agriculture durable est d'autant plus indiscutable que c'est un des principes de la durabilité : pas de pratiques standards puisqu'elles doivent être en cohérence avec leur milieu.

Ce qui n'autorise pas pour autant à qualifier tout et n'importe quoi de « durable », encore faut-il respecter l'intégralité des principes fondamentaux du développement durable.

---

UNE RÉFÉRENCE RATIFIÉE PAR 174 PAYS

---

En 92, suite à la confirmation des constats du rapport Brundtland (87) et constatant la détérioration des conditions sociales des populations du Sud, les Nations Unies convoquent une deuxième Conférence sur l'environnement et le développement à RIO où 174 nations reconnaissent la nécessité de mettre en œuvre un développement durable et en énoncent les 27 principes de base. L'intérêt économique et les capacités techniques doivent servir l'Homme sans dégrader l'environnement ni induire des inégalités sociales.

L'agriculture durable ne peut pas être autre chose que la déclinaison au secteur agricole et rural des 27 principes du Développement Durable et de l'Agenda 21, ratifiés par 174 pays à RIO et qui de fait constituent LA référence en matière de durabilité. Une proposition résultant d'une prise en compte partielle de ces principes ne peut pas s'autoproclamer « durable » au sens de la déclaration de RIO.

### 2/ l'agriculture durable issue de la déclaration de RIO

**Se revendiquer de l'agriculture durable, c'est prendre en compte simultanément les 27 principes** qui, rapportés aux domaines agricole et rural, peuvent se regrouper en quatre dimensions indissociables :

- **L'efficacité économique** : systèmes de production économes et autonomes, revenus décents
- **L'équité sociale** : partage des richesses, des droits à produire et du pouvoir de décision
- **La protection de l'environnement** : préserver la fertilité des sols, la biodiversité, les paysages la qualité de l'air et de l'eau,
- **La culture et l'éthique** : respect des générations futures, des communautés rurales et paysannes. Gestion participative de l'espace et des modes de production d'aliments de qualité.

---

## S'ENGAGER À PROGRESSER VERS PLUS DE DURABILITÉ

---

Il n'existe pas de modèle achevé et figé de la durabilité. C'est un état d'esprit et une dynamique dans laquelle il est nécessaire de s'améliorer constamment et qui interdit de faire du sur place.

Il est très difficile de définir avec rigueur un seuil qui permette de classer et de séparer les actions « durables » et les actions « non durables ». Une action « classée durable » sera toujours perfectible sur le plan de la durabilité. Il paraît plus efficace de se référer à une liste, exhaustive si possible, de critères de durabilité qui permet d'évaluer les points faibles d'une action qui deviendra « durable » dans la mesure où elle s'engage dans une amélioration permanente vis-à-vis de tous les critères de durabilité.

---

## EFFICIENCE ECONOMIQUE

---

L'agriculture durable est basée sur la recherche de la meilleure utilisation de l'ensemble des facteurs qui concourent à la production et aux services rendus tout en offrant le meilleur revenu possible aux paysans. De nombreuses démarches d'agriculteurs montrent que cette recherche de l'efficacité (et pas seulement de l'efficacité) en fait une agriculture économe et plus autonome qui :

- minimise l'investissement et l'endettement ce qui favorise le revenu et la transmission des fermes.
- Recherche de la plus grande indépendance par rapport aux primes.
- limite les coûts induits par une agriculture aveuglément productiviste, qui grèvent le revenu où qui, « externalisés », sont supportés par la société (retraitement de l'eau, désaffectation touristique...).
- recherche une répartition plus équitable de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne du producteur au consommateur.
- favorise la création d'activité en milieu rural et le développement d'emplois solvables et participe ainsi au développement économique de son territoire.

Cette recherche de l'efficacité économique autorise à préconiser une répartition plus équitable et plus transparente des soutiens publics dans l'intérêt d'une société durable, et à privilégier dans chaque cas les filières les plus courtes possibles, à l'échelle des territoires.

Exemple de critères et d'indicateurs économiques :

CRITERE S	Efficacité économique	Viabilité économique	Taux de spécialisation	Contraintes structurelles	Sensibilité aux aides	Autonomie financière	Efficacité du capital
Indicateurs	EBE/PB	EBE - (investis. + annuités) / UTH	Production Principale /Produit Brut total	Charges de structure /PB	primes/EBE	annuités/EBE	EBE/capital

---

## EQUITE SOCIALE

---

La dimension sociale d'une agriculture durable est basée sur la solidarité entre paysans, entre régions, et entre pays du monde. L'industrialisation et la concentration de l'agriculture ont fait produire toujours plus à de moins en moins d'actifs. Or, dans un contexte où les quantités globales à produire sont limitées, le développement des uns se fait au détriment des autres. Le respect du droit à produire pour chaque paysan et chaque région passe donc par la répartition des droits et moyens de production, et des aides publiques.

Au niveau international, cela s'appelle le droit à la souveraineté alimentaire de chaque région du monde, donc l'arrêt des soutiens directs et indirects à l'exportation.

Au niveau européen, la notion de répartition ne consiste pas en une division mathématique de la production globale par le nombre de paysans ; il s'agit, avec les droits à produire en mouvement, de conforter les exploitations dont le volume de production ne permet pas de dégager un revenu correct. Le principal critère qui cerne la notion de répartition est le volume de production et la surface utilisée par actif.

Il est donc nécessaire de définir un seuil au-dessus duquel l'accumulation des droits à produire ou des aides ne se justifie plus, et va même à l'encontre de l'intérêt général.

Cette exigence sociale, qui pose la question de l'emploi en agriculture, est en cohérence :

- avec la question des systèmes de production : des systèmes autonomes et économes permettent de dégager un revenu correct avec des volumes de production plus modestes que ceux exigés par les modèles industriels et concentrés, ce qui autorise davantage d'actifs agricoles.
- avec les attentes de la société : une agriculture avec peu de paysans aux gros volumes de production ne peut être efficace en terme de réelle multifonctionnalité.

Exemple de critères et indicateurs sociaux :

CRITERES	Occupation du territoire	Qualité de vie	Vivabilité	Transmissibilité	Multifonctionnalité	Contribution à l'emploi
Indicateurs	SAU/Actif	qualité de vie	sur et autour de la ferme	capital/ actif	analyse des pratiques	Droits à produire / UTH

---

## DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

---

Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs propres besoins, la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du territoire constituent des priorités que les systèmes agricoles doivent prendre en compte. Ceci passe par :

- le maintien ou l'enrichissement de la biodiversité : la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées constitue une richesse génétique qui permet de mettre en œuvre des systèmes de production adaptés aux réalités pédoclimatiques et aux évolutions du contexte économique.
- D'autre part, la biodiversité naturelle favorisée par la présence d'espaces naturels tels que haies, bois, landes, bandes enherbées, etc... permet la régulation hydrique, la lutte contre l'érosion, ou la présence des auxiliaires.
- La biodiversité est donc à considérer comme un patrimoine collectif et un facteur de production pour l'agriculture, ainsi la participation de chacun des agriculteurs au maintien de la biodiversité est non seulement un devoir mais aussi un droit qui ne peut pas être entravé par l'appropriation du vivant dans un but mercantile et non respectueux des équilibres naturels comme les OGM alimentaires.
- le maintien voire l'amélioration de la fertilité des sols : assolement, rotation, travail du sol limité et respectueux de la structure, priorité à la fertilisation organique, lien au sol et chargement limité pour l'élevage...

- une utilisation rigoureuse des phytosanitaires et des produits vétérinaires  
Compte tenu de leur toxicité pour les utilisateurs, l'environnement et les consommateurs, il faut refuser les traitements systématiques, pour privilégier le choix des espèces et variétés adaptées, les rotations qui réduisent les risques, les méthodes d'intervention mécaniques, biologiques ou intégrées, et toutes méthodes qui permettent d'améliorer la résistance naturelle des plantes et des troupeaux qui peuvent éviter un recours aux pesticides.
- une utilisation des fertilisants organiques et minéraux adaptée aux potentialités des sols, aux types de plantes et à des objectifs de rendements mieux ajustés.
- une gestion des paysages (maintien des haies, entretien et aménagement des structures paysagères et des espaces naturels non cultivés) et la préservation des zones d'intérêt écologique
- une protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et de l'air : qui découle des pratiques précédente et limite l'irrigation à une technique d'appoint en cas de sécheresse.

Exemple de critères et d'indicateurs environnementaux :

CRITERES	Bilan des minéraux	Pesticides	Linéaire de haies	Gestion du paysage	Diversité culturelle	Protection des sols	Gestion des écoulements
Indicateurs	N/Ha de SAU	pression polluante	linéaire haies m/Ha/SAU	analyse des pratiques	surfaces assolées	% sol nu en hiver/SAU	présence d'écoulements

---

## LA CULTURE ET L'ETHIQUE

---

Les principes de la déclaration de RIO rappellent que l'intérêt commercial ou la faisabilité technique ne peuvent pas constituer des arguments prioritaires puisque « l'homme est au centre des préoccupations pour une vie saine et productive en harmonie avec la nature, dans le respect des générations présentes et futures ».

L'organisation de la filière agricole (du producteur au consommateur) doit donc au minimum :

- respecter l'Homme, les communautés rurales et paysannes de tous les pays (c'est à dire permettre de se nourrir et de vivre selon ses choix culturels, pas de dumping, pas de « pillage », commerce équitable...).
- respecter le vivant et gérer les équilibres biologiques (on ne fait pas la guerre à la nature, on travaille avec) ; mettre en œuvre le principe de précaution en cas de doute, même en l'absence de certitudes scientifiques ; assurer le bien être des animaux...
- respecter l'ensemble des acteurs d'un territoire et les associer aux choix stratégiques qui concernent ce territoire (utilisation de l'espace et des ressources).
- respecter les attentes de la société et la qualité de l'alimentation par exemple en privilégiant les circuits courts qui limitent les surcoûts et favorisent les liens sociaux, la traçabilité des produits et la transparence (sur les techniques utilisées).